

CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 13 octobre 2020 à 20 H

Date de convocation : 8 octobre 2020

Membres présents : Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, ROSTAING M, CETTIER N, GIRAUD S, adjoints, MM. BORRAS I, VALLERANT J, AGERON J, VALENCON J, DUMOULIN P, THOMAS M, RIOU G, SERREE S.

Pouvoirs : M. BERNARD d à Mme GIRAUD S-M. FERERE D à M. ORLOWSKI F-M. VALENCON J à M. AGERON J

Secrétaire de séance : M. SERREE Stéphane



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Emprunt Service eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un prêt relais de 150 000 € auprès de la Banque Postale dans l'attente des subventions concernant les travaux d'eau potable sur la commune et autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que les pièces afférentes.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche

Le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, M. ORLOWSKI François comme commissaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Décisions modificatives

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives n° 2 et n° 3 sur le budget de l'eau.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 39, 11 rue Ninon Vallin
- les parcelles cadastrées AB 229, le bourg et AB 242, 16 grande rue
- les parcelles cadastrées AB 127, 3 rue sans bout et AB 123 le bourg

-les parcelles cadastrées AB 544 (issue de AB 60) le Bourg et AB 547 (issue de AB 61) 7 avenue des Terreaux

-les parcelles cadastrées D 1002, 35 route de l'étang, D 1004, D 1027 et D 1029 le Pichat

-les parcelles cadastrées AB 168 et 169, place des Halles

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

M. CETTIER Nicolas quitte la séance.

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

-les parcelles cadastrées D 302 et D 303, 130 route du Four

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Le Maire,
Agnès GENTHON

La séance est levée à 21 H
A le Grand-Serre, le 14/10/20